

VOTRE RÉGIME ÉTUDIANT

ATTENTION ! Étudiantes et étudiants internationaux vivant à l'extérieur du Canada – FAQ



En tant qu'étudiante ou étudiant international admissible, vous êtes automatiquement couverte ou couvert, en partie ou en totalité, par le Régime. Notez que **les bénéfices du Régime ne sont accessibles qu'au Canada**, tandis que les autres services restent disponibles à l'étranger*. Assurez-vous de bien lire cette FAQ pour connaître les options qui s'offrent à vous et de **consulter le www.studentcare.ca pour tous les détails** concernant les bénéfices et les services de votre Régime.

